

Les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail selon les métiers

Les conditions de travail ont évolué durant la crise sanitaire, avec des conséquences différentes d'un métier à l'autre. Elles se sont nettement dégradées pour les métiers recourant fréquemment au télétravail et les métiers dits essentiels au travail intense. Au contraire, les métiers exercés sur site avec une autonomie limitée, par exemple la plupart des ouvriers, et ceux dits essentiels au travail moins intense ont connu relativement peu de changements. Le sentiment d'insécurité de l'emploi a fortement augmenté pour les métiers exercés dans les secteurs ayant subi des fermetures obligatoires. Dans les métiers avec une pratique modérée du télétravail, les évolutions des conditions de travail ressemblent à celles de l'ensemble des personnes en emploi.

La crise a affecté la santé des travailleurs, directement ou non. Une partie importante d'entre eux déclarent une augmentation des troubles du sommeil et des douleurs, surtout dans les métiers avec un recours fréquent au télétravail et les métiers essentiels au travail intense. La contamination par le virus de la Covid-19 attribuée au cadre professionnel est pour sa part deux fois plus élevée que la moyenne parmi les travailleurs essentiels au travail intense. À l'inverse, les travailleurs sur site avec une autonomie limitée ont été les moins contaminés.

La crise sanitaire et les mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 ont conduit à des changements importants dans le monde du travail. Les pratiques ont dû évoluer pour s'adapter à ce choc inédit. Pour limiter les risques de contagion, le télétravail s'est largement diffusé [Erb *et al.*, 2022] et les gestes barrières ont été mis en place sur les lieux de travail et ailleurs. Pour réduire les pertes d'emploi, le recours massif au chômage partiel a été adopté. Ces transformations ont touché inégalement les différents métiers. D'une part, des métiers, comme ceux de la santé, ont fait face à un surcroît d'activité pendant la crise sanitaire, tandis que d'autres ont été confrontés à des fermetures obligatoires. D'autre part, les mesures de protection comme le télétravail et les gestes barrières sont plus difficiles à appliquer pour certains métiers. L'enquête TraCov ► [source](#), réalisée au premier trimestre 2021 auprès de 17 200 personnes en emploi, permet d'étudier les conséquences de ces changements sur les conditions de travail et l'état de santé des travailleurs en fonction de leur métier.

Le travail s'est intensifié pendant la crise sanitaire

77 % des personnes déclarent que l'intensité de leur travail par rapport à l'avant-crise n'a pas changé, 21 % qu'elle a augmenté et 2 % qu'elle a diminué ► [figure 1a](#). Si la majorité des personnes en emploi décrivent des conditions de travail début 2021 plutôt stables, il y a davantage de personnes qui ont connu une augmentation de l'intensité du travail que de personnes qui ont connu une diminution : l'augmentation « nette »¹ est de 19 % ► [encadré 1](#).

Les personnes travaillent plus souvent qu'avant en horaires décalés, sont plus nombreuses à travailler plus longtemps et de façon plus intense que l'inverse ► [figure 1b](#). En outre, l'intensité émotionnelle dans le travail a augmenté : les travailleurs se sentent plus souvent bouleversés, secoués ou émus, ou ils ressentent davantage de tensions avec le public qu'avant la crise. Avec le ralentissement de pans entiers de l'économie début 2021, au moment où de nombreuses mesures de restrictions d'activités étaient en place et le niveau de l'emploi était inférieur à son niveau d'avant-crise, le sentiment d'insécurité de l'emploi s'est aussi fortement amplifié.

¹ Dans la suite du dossier, c'est ce solde « net » qui est commenté pour décrire les évolutions des conditions de travail par rapport à l'avant-crise.

► Encadré 1 – Décrire les évolutions des conditions de travail

La manière dont la crise sanitaire a modifié les conditions de travail du point de vue des travailleurs a été mesurée à partir des questions présentées ci-dessous. Pour chaque indicateur portant sur les conditions de travail, le solde entre la part des personnes déclarant l'indicateur en hausse et la part des personnes déclarant l'indicateur en baisse, a été retenu pour indiquer le sens de l'évolution dudit indicateur. Quand la part des personnes déclarant une hausse de l'indicateur l'emporte sur celle déclarant une baisse, on mesure alors une dégradation des conditions de travail. Quand, à l'inverse, la part des personnes déclarant une baisse de l'indicateur l'emporte sur celle déclarant une hausse, on mesure alors une amélioration des conditions de travail.

Indicateurs utilisés pour décrire les évolutions des conditions de travail

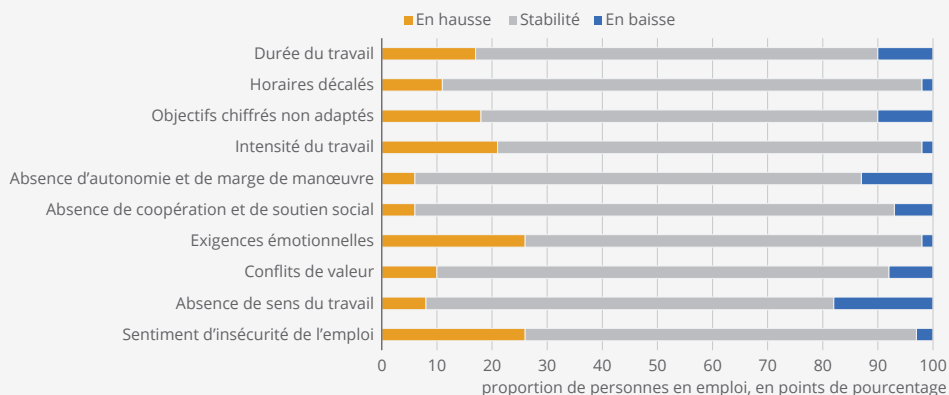
Indicateur	Questions par rapport à l'avant-crise sanitaire	Modalité		
		En hausse	Stabilité	En baisse
Durée du travail	Durée du travail chaque semaine	Plus longtemps	Ni plus ni moins longtemps	Moins longtemps
Horaires décalés (soir, nuit, très tôt le matin)	Travailler en horaires décalés	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
Objectifs chiffrés non adaptés	Vos objectifs n'ont pas été adaptés	Non	Pas d'objectifs chiffrés précis	Si
Intensité du travail	Travail sous pression	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
	Devoir penser à trop de choses à la fois	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
	Devoir interrompre vos tâches	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
	Recevoir des indications contradictoires	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
Absence d'autonomie et de marge de manœuvre	Ne pas prendre des initiatives	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
	Ne pas avoir d'influence sur votre charge de travail	Plus qu'avant	Ni plus ni moins d'influence	Moins qu'avant
	Ne pas pouvoir développer vos compétences professionnelles	Plus qu'avant	Ni plus ni moins qu'avant	Moins qu'avant
Absence de coopération et de soutien social	Ne pas pouvoir organiser vous-même votre travail	Plus qu'avant	Ni plus ni moins qu'avant	Moins qu'avant
	Ne pas avoir d'aide de votre supérieur	Plus qu'avant	Ni plus ni moins qu'avant	Moins qu'avant
	Ne pas recevoir d'aide dans votre travail	Plus qu'avant	Ni plus ni moins qu'avant	Moins qu'avant
Exigences émotionnelles	Travail non reconnu	Plus qu'avant	Ni plus ni moins qu'avant	Moins qu'avant
	Être bouleversé, secoué, ému...	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
Conflits de valeurs	Ressentir des tensions avec le public	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent ou pas de contact avec le public	Moins souvent
	Devoir faire des choses que vous désapprouvez	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
Absence de sens du travail	Ne pas avoir de moyens pour faire correctement votre travail	Plus qu'avant	Inchangé	Moins qu'avant
	Ne pas avoir le sentiment que votre travail est utile	S'est renforcé	Est resté le même	A diminué
Sentiment d'insécurité de l'emploi	Ne pas ressentir la fierté du travail bien fait	Plus souvent	Ni plus ni moins souvent	Moins souvent
	Craintes pour votre emploi maintenant	Plus fortes	Ni plus ni moins fortes	Moins fortes

Source : Dares, enquête TraCov.

Toutefois, les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire ont permis d'améliorer légèrement l'autonomie des travailleurs dans leur ensemble. Le sens du travail, défini par la fierté du travail bien fait et le sentiment que son travail est utile, s'est également renforcé. Les travailleurs n'ont pas ressenti d'affaiblissement particulier du collectif du travail : ils reçoivent autant qu'auparavant de la reconnaissance ou de l'aide de leurs supérieurs ou de leurs collègues.

► 1. Évolutions des conditions de travail par rapport à l'avant-crise sanitaire

a.

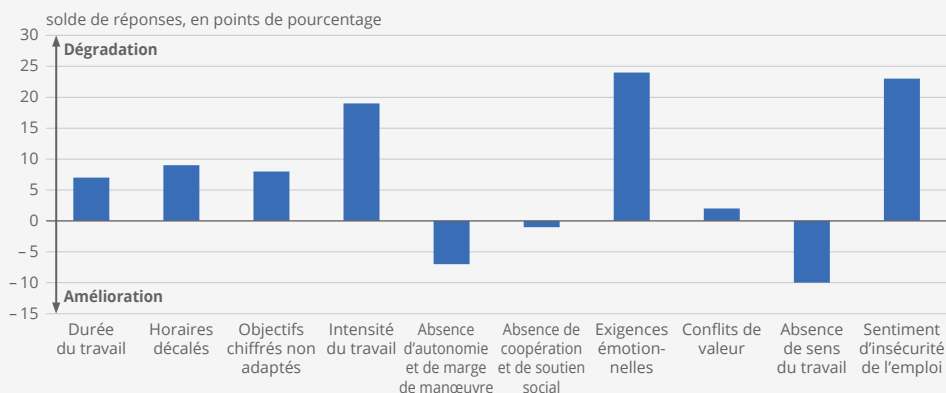


Lecture : au premier trimestre 2021, 73 % des personnes en emploi déclarent travailler la même durée qu'avant la crise sanitaire (« stabilité »), 10 % moins longtemps (« en baisse ») et 17 % plus longtemps (« en hausse »).

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

b.



Note : le solde de réponses d'un indicateur donné est défini comme la différence entre le nombre de réponses « en hausse » et le nombre de réponses « en baisse » à l'indicateur.

Lecture : au premier trimestre 2021, la part de personnes en emploi qui déclarent une hausse de la durée du travail par rapport à l'avant-crise est supérieure de 7 points à la part de personnes qui indiquent une baisse.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

En fonction des secteurs d'activité et des spécificités d'exercice, les métiers n'ont pas été touchés de la même manière par la crise sanitaire. Ils ont été classés en six groupes, chacun rassemblant des métiers affectés de manière similaire par la crise ► [encadré 2](#).

► Encadré 2 – Typologie des métiers en fonction des conditions de travail pendant la crise sanitaire

Afin de grouper les métiers ayant des conditions de travail similaires durant la crise sanitaire, la méthode de classification ascendante hiérarchique a été utilisée. Les facteurs suivants sont pris en compte dans la classification :

- la continuité du travail depuis le début de la crise sanitaire (période(s) sans emploi, période(s) de chômage partiel) ;
- la pratique du télétravail avant, depuis le début de la crise sanitaire et au moment de l'enquête (c'est-à-dire au premier trimestre 2021) ;
- les conditions de travail au moment de l'enquête : nombre d'heures de travail par semaine, travail en horaires décalés ou non, utilisation ou non des équipements numériques à des fins professionnelles, travail à temps partiel pour cause de chômage partiel pendant la semaine précédant l'enquête, facteurs psychosociaux de risque (intensité du travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, conflits de valeur, soutien social dégradé, insécurité socioéconomique).

Les six groupes de métiers suivants sont obtenus :

- les métiers avec une pratique fréquente du télétravail (19 % de personnes en emploi début 2021) ;
- les métiers dits essentiels au travail intense (12 %) ;
- les métiers dits essentiels au travail moins intense (24 %) ;
- les métiers sur site avec une autonomie limitée (17 %) ;
- les métiers dans les secteurs ayant subi des fermetures obligatoires (3 %) ;
- les métiers avec une pratique modérée du télétravail (24 %).

Les cinq principaux métiers dans chaque groupe de métiers

Groupe de métiers	Part dans l'ensemble des personnes en emploi (en %)
Métiers avec une pratique fréquente du télétravail, dont :	19,2
<i>Ingénieurs de l'informatique</i>	2,7
<i>Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)</i>	2,4
<i>Cadres des services administratifs, comptables et financiers</i>	2,2
<i>Cadres commerciaux et technico-commerciaux</i>	1,9
<i>Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie</i>	1,3
Métiers essentiels au travail intense, dont :	12,4
<i>Enseignants</i>	5,1
<i>Médecins et assimilés</i>	2,7
<i>Infirmiers, sages-femmes</i>	2,3
<i>Professionnels de l'action sociale et de l'orientation</i>	1,1
<i>Armée, police, pompiers</i>	1,1
Métiers essentiels au travail moins intense, dont :	23,7
<i>Agents d'entretien</i>	4,1
<i>Aides-soignants</i>	3,1
<i>Conducteurs de véhicules</i>	3,0
<i>Professions paramédicales</i>	2,1
<i>Aides à domicile et aides ménagères</i>	1,8
Métiers sur site avec une autonomie limitée, dont :	17,4
<i>Vendeurs</i>	2,8
<i>Ouvriers non qualifiés des industries de process</i>	2,3
<i>Ouvriers non qualifiés de la manutention</i>	1,7
<i>Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction</i>	1,4
<i>Ouvriers non qualifiés de la mécanique</i>	1,4
Métiers dans les secteurs ayant subi des fermetures obligatoires, dont :	3,4
<i>Professionnels des arts et des spectacles</i>	1,6
<i>Cuisiniers</i>	0,8
<i>Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration</i>	0,6
<i>Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants</i>	0,4
Métiers avec une pratique modérée du télétravail, dont :	24,0
<i>Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)</i>	2,9
<i>Techniciens des services administratifs, comptables et financiers</i>	2,6
<i>Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce</i>	2,5
<i>Attachés commerciaux et représentants</i>	2,2
<i>Employés administratifs d'entreprise</i>	2,1

Lecture : parmi les personnes en emploi au premier trimestre 2021, 5,1 % sont enseignants.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

Entre allongement et nouvelle organisation du temps de travail pour les métiers ayant un recours fréquent au télétravail

Les métiers avec un recours fréquent au télétravail réunissent 19 % des personnes en emploi début 2021. Il s'agit des cadres, des professionnels de l'informatique, du droit, de la banque et des assurances, ainsi que des personnels d'études et de recherche. 83 % des travailleurs de ce groupe ont connu au moins une période de télétravail entre mars 2020 et début 2021 ► **figure 2**. Par ailleurs, début 2021, 73 % télétravaillent, dont 63 % régulièrement (c'est-à-dire au moins un jour par semaine). Près d'un tiers des travailleurs de ce groupe avaient déjà télétravaillé avant la crise sanitaire.

60 % des travailleurs de ce groupe sont des hommes ► **figure 3**. Comparativement à l'ensemble des groupes, ils ont plus souvent des emplois en CDI ou de fonctionnaires (82 %) et sont plus présents dans le secteur privé (71 %).

Dans ces métiers, davantage que dans les autres, ils sont plus nombreux à déclarer travailler plus longtemps qu'avant la crise et à déclarer une plus forte fréquence des horaires décalés ou des objectifs chiffrés non adaptés ► **figure 4**. Cependant, les travailleurs ont pu gagner en autonomie. Les exigences émotionnelles ont moins augmenté qu'en moyenne, ce qui s'explique par un moindre contact avec le public (les clients, les usagers, etc.) et un changement des modes de contact (davantage par Internet et téléphone).

Dans ces métiers au recours fréquent au télétravail, les troubles du sommeil, la fréquence et l'intensité des douleurs physiques augmentent plus fortement que dans la plupart des autres métiers ► **figure 5**.

► 2. Caractéristiques des conditions de travail pendant la crise sanitaire selon les groupes de métiers

en points de pourcentage

	Groupes de métiers						Ensemble
	Pratique fréquente du télétravail	Essentiels au travail intense	Essentiels au travail moins intense	Sur site avec une autonomie limitée	Avec fermetures obligatoires	Pratique modérée du télétravail	
Continuité du travail du début de la crise sanitaire (mars 2020) jusqu'à début 2021							
Avoir connu au moins une période sans emploi depuis le début de la crise sanitaire	10	7	22	29	37	15	18
Avoir connu au moins une période de chômage partiel depuis le début de la crise sanitaire	22	7	27	39	38	33	27
Pratique du télétravail							
Pratique du télétravail début 2021	73	18	4	7	32	43	30
Avoir connu au moins une période de télétravail depuis le début de la crise sanitaire	83	52	7	11	36	57	41
Pratique du télétravail avant la crise sanitaire	31	6	2	2	17	15	12
Conditions de travail début 2021							
Travailler 34 heures ou plus par semaine début 2021	8	17	30	15	41	16	19
Travailler 40 heures ou plus par semaine début 2021	57	51	30	19	28	31	36
Travailler en horaires décalés début 2021	20	41	40	34	42	18	30
Avoir un travail intense début 2021	49	58	31	33	39	44	42
Être autonome dans son travail début 2021	79	75	66	62	73	69	70
Bénéficier du soutien social au travail début 2021	82	71	81	79	81	78	79
Avoir des exigences émotionnelles élevées au travail début 2021	20	55	32	18	24	26	28
Avoir des conflits de valeurs au travail début 2021	11	29	20	17	17	15	17
Avoir un travail qui a du sens début 2021	71	81	82	70	73	71	75
Avoir des craintes pour son emploi début 2021	26	11	28	35	56	29	28

Lecture : parmi les personnes en emploi au premier trimestre 2021 au sein des métiers dans les secteurs ayant subi des fermetures obligatoires, 37 % ont connu au moins une période sans emploi depuis le début de la crise sanitaire.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

► 3. Caractéristiques sociodémographiques selon les groupes de métiers

en points de pourcentage

	Groupes de métiers						Ensemble
	Pratique fréquente du télétravail	Essentiels au travail intense	Essentiels au travail moins intense	Sur site avec une autonomie limitée	Avec fermetures obligatoires	Pratique modérée du télétravail	
Sexe							
Homme	60,4	35,9	41,4	70,2	59,0	43,9	50,9
Femme	39,6	64,1	58,6	29,8	41,0	56,1	49,1
Nationalité							
Française	95,7	97,1	91,4	92,5	90,2	96,4	94,3
Étrangère	4,3	2,9	8,6	7,5	9,8	3,6	5,7
Salarié ou non							
Salarié	88,1	84,4	82,3	96,1	70,9	93,5	88,4
Non-salarié	11,9	15,6	17,7	3,9	29,1	6,5	11,6
Type de contrat des salariés (en part de l'emploi total)							
Emploi sans limite de durée (CDI, titulaire de la fonction publique)	82,0	73,5	69,5	80,6	59,1	84,0	77,5
CDD, saisonnier, contrat aidé	4,6	7,9	10,4	6,6	10,2	6,9	7,5
Intérim	0,2	0,6	1,6	7,2	1,0	1,0	2,0
Apprentissage, stage rémunéré	1,3	2,4	0,8	1,7	0,6	1,6	1,4
Employeur des salariés (en part de l'emploi total)							
État	11,2	44,3	5,2	3,2	2,0	9,1	11,7
Collectivité territoriale ou locale	4,8	4,4	8,9	4,6	9,2	9,2	6,9
Hôpital public	1,1	15,7	7,1	0,5	1,3	2,1	4,5
Secteur public social ou médico-social (EHPAD, établissements sociaux, etc.)	0,4	6,3	7,3	1,3	3,8	1,9	3,4
Entreprise privée ou publique, artisan, association	70,3	13,4	43,6	84,1	51,5	70,6	58,7
Particulier	0,3	0,3	10,2	2,4	3,1	0,6	3,2

Lecture : parmi les personnes en emploi au premier trimestre 2021 au sein des métiers essentiels au travail intense, 64,1 % sont des femmes.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

Intensification du travail et renforcement du sens pour les métiers dits essentiels au travail intense

Les métiers dits essentiels au travail intense (12 % des personnes en emploi début 2021) sont ceux de l'éducation (enseignants), de la santé (médecins, infirmiers, sages-femmes), de la sécurité (armée, police, pompiers) et du social (professionnels de l'action sociale et de l'orientation). Ce groupe compte la plus forte proportion d'emploi public (71 %) et il est le plus féminin (64 % de femmes).

Les travailleurs de ce groupe de métiers sont principalement sur site (seuls 18 % pratiquent le télétravail début 2021). La moitié d'entre eux travaillent 40 heures ou plus par semaine début 2021. Ils indiquent plus fréquemment que la moyenne que l'intensité du travail et les exigences émotionnelles ont augmenté par rapport à l'avant-crise. Les travailleurs du groupe sont davantage que les autres confrontés à une hausse des conflits de valeur, devant faire des choses qu'ils désapprouvent ou n'ayant pas les moyens pour faire correctement leur travail plus souvent qu'avant la crise sanitaire. Toutefois, ils déclarent que le sens de leur travail s'est renforcé pendant la crise.

► 4. Évolutions des conditions de travail par rapport à l'avant-crise sanitaire selon les groupes de métiers



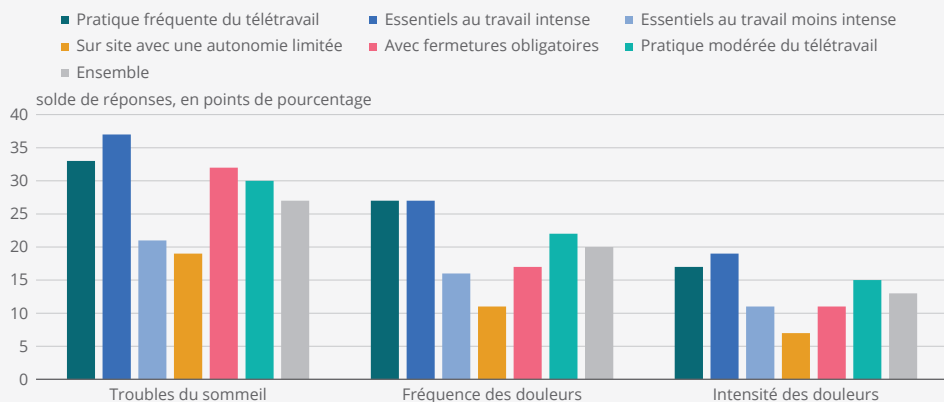
Note : le solde de réponses d'un indicateur donné est défini comme la différence entre le nombre de réponses « en hausse » et le nombre de réponses « en baisse » à l'indicateur.

Lecture : au premier trimestre 2021, au sein des métiers avec une pratique fréquente du télétravail, la part de travailleurs qui déclarent une hausse de la durée du travail par rapport à l'avant-crise est supérieure de 21 points à la part de travailleurs qui indiquent une baisse.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

► 5. Évolutions des troubles du sommeil et des douleurs par rapport à l'avant-crise selon les groupes de métiers



Note : le solde de réponses d'un indicateur donné est défini comme la différence entre le nombre de réponses « en hausse » et le nombre de réponses « en baisse » à l'indicateur.

Lecture : au premier trimestre 2021, au sein des métiers avec une pratique fréquente du télétravail, la part de travailleurs qui déclarent une augmentation des troubles du sommeil par rapport à l'avant-crise est supérieure de 33 points à la part de travailleurs qui indiquent une diminution.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

Les travailleurs dits essentiels au travail intense déclarent plus fréquemment avoir été contaminés par le virus de la Covid-19, notamment dans le cadre professionnel ► **figure 6**. Parmi ceux ayant contracté le virus de la Covid-19, presque la moitié pensent l'avoir eu très probablement à l'occasion du travail (contre moins d'un tiers en moyenne). Cela peut s'expliquer par une proximité physique plus fréquente avec d'autres personnes dans le cadre du travail (y compris durant les trajets en transport en commun) et par une moindre possibilité de respecter la distanciation [Coutrot *et al.*, 2021]. 52 % des personnes exerçant un métier essentiel au travail intense se trouvent régulièrement à proximité physique d'au moins deux sources de contacts en face-à-face².

Ce sont dans les métiers essentiels au travail intense que les troubles du sommeil, la fréquence et l'intensité des douleurs physiques augmentent le plus.

Dans les métiers dits essentiels au travail moins intense, un sens du travail renforcé et des conditions de travail relativement préservées

Le groupe des métiers dits essentiels au travail moins intense rassemble 24 % des personnes en emploi début 2021. Il inclut notamment les agents d'entretien, les aides-soignants, les conducteurs de véhicules, les professions paramédicales, des métiers de service à la personne (par exemple, les aides à domicile et les assistantes maternelles), les caissiers, les agriculteurs et les agents de sécurité. Le groupe se distingue par une surreprésentation des femmes (59 % des personnes du groupe). Les étrangers sont plus présents (9 %). Les travailleurs du groupe sont plus nombreux à être en emploi à durée limitée : 12 % sont en CDD ou en intérim, contre 10 % dans l'ensemble. Ils sont plus souvent employés par des particuliers (10 %).

- 2 Les quatre sources de contacts en face-à-face sont :
- des collègues (y compris pendant les pauses, dans les vestiaires, à la cantine, etc.) ;
 - le public, les clients, les patients, etc. ;
 - dans les transports en commun ;
 - d'autres personnes.

► 6. Exposition au virus de la Covid-19 selon les groupes de métiers

en %

Groupes de métiers	Se trouver régulièrement au travail à proximité physique d'au moins deux sources de contacts en face-à-face	Être contaminé par le virus de la Covid-19
Pratique fréquente du télétravail	24	19
Essentiels au travail intense	52	24
Essentiels au travail moins intense	33	17
Sur site avec une autonomie limitée	26	13
Avec fermetures obligatoires	29	18
Pratique modérée du télétravail	30	18
Ensemble	32	18

Lecture : au sein des métiers essentiels au travail intense, 52 % se trouvent régulièrement à proximité physique d'au moins deux sources de contacts en face-à-face et 24 % indiquent avoir contracté le virus de la Covid-19.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi au premier trimestre 2021, hors chômage partiel total ou fermeture obligatoire.

Source : Dares, enquête TraCov.

Dans ce groupe de métiers, les travailleurs estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées, mais moins que dans l'ensemble des métiers. Cependant, la hausse des exigences émotionnelles est plus marquée et concerne particulièrement les aides-soignants. Le sens du travail est particulièrement renforcé pour le groupe, même davantage que pour les métiers essentiels au travail intense. Cela peut s'expliquer par une valorisation exceptionnelle de ces métiers dans le contexte de la crise sanitaire.

Pour ce groupe, la hausse des troubles du sommeil et des douleurs est moins marquée que pour l'ensemble, notamment que pour le groupe de métiers essentiels au travail intense.

Au sein des métiers travaillant sur site avec une autonomie limitée, des conditions de travail relativement préservées mais des craintes accrues pour l'emploi

Les métiers travaillant sur site avec une autonomie limitée regroupent 17 % des personnes en emploi et comprennent les vendeurs, les artisans, les maraîchers, jardiniers, viticulteurs et la plupart des ouvriers. Ces métiers nécessitent souvent un travail en présentiel, si bien que seuls 7 % pratiquent le télétravail début 2021. La part des travailleurs qui se déclarent autonomes dans leur travail est plus faible que la moyenne (62 % contre 70 %).

Ce groupe de métiers est le plus masculin (70 % des travailleurs sont des hommes) et se compose quasi exclusivement de salariés (seuls 4 % ne le sont pas). Ces métiers s'exercent le plus souvent dans le secteur privé (87 %). Les emplois sont plus souvent qu'ailleurs à durée limitée, avec 14 % en CDD ou en intérim. La main-d'œuvre étrangère y est plus présente (8 %).

Pour ces métiers, les conditions de travail se sont beaucoup moins dégradées que la moyenne, à l'exception du sentiment d'insécurité de l'emploi. Les travailleurs de ce groupe sont plus nombreux à avoir connu une période sans emploi (29 %, contre 18 % pour l'ensemble) ou de chômage partiel (39 %, contre 27 % pour l'ensemble) entre mars 2020 et début 2021.

Les travailleurs de ce groupe sont moins nombreux que la moyenne à indiquer début 2021 avoir contracté le virus (13 %, contre 18 % pour l'ensemble), notamment dans le cadre du travail. Cette plus faible contamination peut s'expliquer en partie par des contacts en face-à-face moins nombreux (seuls 26 % se trouvent régulièrement à proximité physique d'au moins deux sources de contacts en face-à-face) et par des lieux de travail qui exposent moins à la contamination (en plein air, dans de grands entrepôts, etc.).

Dans ces métiers comme pour tous les autres, les troubles du sommeil sont en hausse ainsi que la fréquence et l'intensité des douleurs, mais c'est le groupe pour lequel l'augmentation est restée la plus limitée.

Début 2021, le sentiment d'insécurité de l'emploi a fortement augmenté pour les métiers exercés dans les secteurs ayant subi des fermetures obligatoires

Le groupe des métiers exercés dans des secteurs ayant subi des fermetures obligatoires réunit des personnes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration, ainsi que des professionnels des arts et des spectacles (3 % de l'ensemble). Ces métiers sont plutôt masculins (59 % des travailleurs sont des hommes) et comportent plus souvent des indépendants (29 %). C'est également le groupe qui compte la plus forte part d'étrangers (10 %). Les contrats à durée limitée sont légèrement plus fréquents qu'en moyenne : 11 % des personnes du groupe sont en CDD ou en intérim.

Les travailleurs de ces métiers ont connu des situations très hétérogènes, entre les pertes d'emploi, le chômage partiel, et ceux qui ont pu continuer de travailler. Entre le début de la crise sanitaire (mars 2020) et début 2021, 37 % des travailleurs de ce groupe ont vécu au moins une période sans emploi (contre 18 % pour l'ensemble). Pour ceux qui ont travaillé début 2021, ils sont encore nombreux à être contraints dans leur offre de travail pour cause de chômage partiel et donc à travailler moins de 35 heures par semaine (41 %). Davantage de travailleurs déclarent avoir diminué leur durée du travail par rapport à l'avant-crise que l'inverse ; dans le même temps, ils estiment aussi que l'intensité du travail et les exigences émotionnelles se sont accrues.

Début 2021, au moment où l'emploi est loin d'avoir retrouvé son niveau d'avant-crise dans les secteurs concernés, le sentiment d'insécurité de l'emploi a beaucoup plus augmenté pour ce groupe que pour les autres. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les troubles du sommeil se sont fortement accrues.

Dans les métiers avec une pratique modérée du télétravail : un impact semblable à la moyenne

Le groupe des métiers avec une pratique modérée du télétravail rassemble 24 % des personnes en emploi début 2021. Au sein de ce groupe, 43 % des personnes télétravaillent début 2021. Ces métiers regroupent les employés administratifs, les techniciens des services administratifs, comptables et financiers, les intermédiaires du commerce, les attachés commerciaux ainsi que les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et des industries mécaniques. Ces travailleurs sont plus souvent salariés (94 %) en CDI ou fonctionnaires (84 %) que l'ensemble des groupes. Ils sont aussi plus nombreux (71 %) à travailler dans le secteur privé. Les évolutions de leurs conditions de travail ressemblent à celles de la moyenne des groupes. ●

Auteurs :

Tiphaine Do (Dares)
Mikael Beatriz (Dares)
Marilyne Bèque (Dares)
Thomas Coutrot (Dares)
Marion Duval (Dares)
Louis Erb (Dares)
Ceren Inan (Dares)
Élodie Rosankis (Dares)

► Source

Dans une situation de crise sanitaire potentiellement porteuse de risques psychosociaux importants, comme l'a souligné le Conseil scientifique Covid-19 dans son avis du 27 juillet 2020, **l'enquête TraCov** vise principalement à décrire les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux des personnes en emploi. Elle s'attache à mesurer concrètement les évolutions des conditions de travail perçues par les travailleurs par rapport à la période précédant l'apparition de l'épidémie. Ces descriptions sont éclairées par les trajectoires professionnelles et les conditions d'emploi des personnes enquêtées depuis le début de la crise. La collecte de l'enquête a été réalisée par Ipsos du 27 janvier au 7 mars 2021.

Le questionnaire porte sur la durée et les rythmes de travail, l'usage des outils numériques, le télétravail, l'(in)sécurité sanitaire et économique, les exigences émotionnelles, le soutien social au travail, les conflits éthiques, l'articulation vie privée/vie professionnelle, la prévention sur les lieux de travail, etc. Le questionnaire recueille également des éléments sur la santé perçue, les douleurs, les troubles du sommeil, le bien-être psychologique (score WHO-5), ainsi que la contamination par le virus de la Covid-19 et son éventuel lien avec le travail.

L'enquête couvre le champ de l'ensemble des personnes de 20 à 62 ans ayant travaillé au moins une semaine depuis le début de la crise sanitaire. Elle interroge donc en particulier les actifs en activité partielle (ou chômage partiel), ainsi que ceux ayant occupé un emploi au cours de l'année 2020 mais sans emploi au moment de la collecte, afin de décrire les raisons de leur sortie de l'emploi ainsi que leur situation actuelle, notamment en matière de recherche d'emploi, et leurs perspectives.

50 000 personnes ont été tirées aléatoirement dans le fichier Fideli (taxe d'habitation). Afin de réduire le nombre de personnes hors champ, n'ont été retenues que celles ayant perçu un revenu d'activité ou une indemnité chômage en 2018. De ce fait, l'enquête ne couvre pas les nouveaux entrants sur le marché du travail. 24 244 personnes ont répondu (48 %), dont 92 % par Internet ; 17 % sont hors champ (elles n'ont pas travaillé depuis le début de la crise sanitaire), 3 % ont un emploi mais sont en chômage partiel (dans des secteurs en fermeture obligatoire comme la culture ou l'hôtellerie-restauration) et 7 % sont au chômage. Dans cette étude, l'analyse porte sur 17 200 personnes en emploi au premier trimestre 2021, et principalement sur les salariés (15 400 répondants). L'échantillon a fait l'objet d'un redressement de la non-réponse et d'un calage sur marges qui lui assure une structure statistique similaire à celle des personnes en emploi.

► Pour en savoir plus

- **Beatriz M., Bèque M., Coutrot T., Duval M., Erb L., Inan C., Mauroux A., Rosankis É.**, « Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ? », *Dares Analyses* n° 28, mai 2021.
- **Coutrot T., Beatriz M., Bèque M., Duval M., Erb L., Inan C., Mauroux A., Rosankis É.**, « Quels sont l'ampleur et les facteurs de la contamination des travailleurs au Covid-19 ? », *Dares Analyses* n° 29, mai 2021.
- **Erb L., Inan C., Beatriz M., Bèque M., Coutrot T., Do T.-P.-T., Duval M., Mauroux A., Rosankis É.**, « Télétravail durant la crise sanitaire. Quelles pratiques en janvier 2021 ? Quels impacts sur le travail et la santé ? », *Dares Analyses* n° 9, février 2022.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « En 2020, après un fort recul lors du premier confinement, le nombre d'heures travaillées s'est plus ou moins redressé selon les professions », in *France, portrait social*, coll. « Insee Référence », édition 2021.